



**Avis n° 2007-AV- 0033 du 13 novembre 2007 de l’Autorité de sûreté nucléaire  
sur la part du budget de l’Institut de radioprotection et sûreté nucléaire  
consacrée en 2008 aux actions d’appui technique de l’ASN**

L’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, notamment son article 16,

Consultée par le Gouvernement, par lettre du 20 septembre 2007 du directeur des études économiques et de l’évaluation environnementale du ministère de l’écologie du développement et de l’aménagement durables, en application de l’article 16 de la loi du 13 juin 2006 susvisée, sur la part de la subvention de l’Etat à l’Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) correspondant à la mission d’appui technique de l’institut à l’ASN, ci-après dénommée « subvention de l’Etat à l’IRSN pour l’ASN » ;

Après avoir entendu le directeur général de l’IRSN lors de la séance du collège du 17 octobre 2007 ;

Regrette de ne pas avoir été réellement associée au processus d’élaboration de la « subvention de l’Etat à l’IRSN en appui à l’ASN » et, par suite, de n’avoir pu se prononcer en temps utile sur ce projet,

Constata que la « subvention de l’Etat à l’IRSN en appui à l’ASN » est inférieure aux demandes exprimées eu égard à l’émergence de projets d’installations nucléaires, au vieillissement des installations nucléaires existantes, au nécessaire renforcement du contrôle dans le nucléaire de proximité, en particulier en radiothérapie, et aux nouvelles exigences résultant de la loi susvisée,

S’attachera pour l’avenir, avec l’IRSN et le ministère de l’écologie, du développement et de l’aménagement durables, à définir et à mettre en œuvre des modalités appropriées pour établir le montant de ladite subvention,

Elaborera en concertation avec l’IRSN des règles applicables dès 2008 pour définir la répartition de ladite subvention entre les différentes actions de l’Institut menées au profit de l’ASN et pour assurer leur suivi opérationnel et financier.

Fait à Paris, le 13 novembre 2007.

Le collège de l’Autorité de sûreté nucléaire,

André-Claude LACOSTE

François BARTHELEMY

Marc SANSON

Michel BOURGUIGNON

Marie-Pierre COMETS